

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Formulaire à scanner et à retourner par mail : f.tigroudja@laho-formation.fr - Tél. 07 88 46 10 07
LAHO Formation CCI HAUTS DE France : 45 avenue André Chénier-CS 50145-59053 ROUBAIX CEDEX 01

FORMATION

Intitulé : **INSTITUT DU DIRIGEANT**

Du 13/10/2023 au 30/11/2024

Lieu : Lille et Marcq en Baroeul

Durée : 84 h (12 jours)

Droits d'inscription : 4900 €

PARTICIPANT(S)

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Fonction

E-mail

ENTREPRISE

Raison sociale

Adresse

Code Postal Ville

Tél.

Fax

N° SIRET

Code NAF

Nombre de salariés

Responsable de la formation

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Fonction

E-mail

ou la personne responsable de l'inscription, si différente

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Fonction

E-mail

Adresse d'envoi de convocation si différente de l'entreprise

Cachet de l'entreprise

Date et signature

REGLEMENT

Virement ou chèque de à l'ordre de **CCI Formation**
HDF ou le règlement sera effectué par un Organisme Payeur : Raison Sociale

Adresse

Code Postal Ville Tél.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS CCI HAUTS-DE-FRANCE



CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION

Toute inscription à une action de formation dispensée par la CCI HDF implique l'acceptation sans réserve par LE CLIENT et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document DU CLI-ENT, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès de la CCI HDF. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Les présentes conditions générales sont communiquées à tout CLIENT qui en fait la demande, afin de lui permettre de passer commande.

La CCI HDF se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes, en fonction des négociations menées avec LE CLIENT, par l'établissement de conditions de vente particulières.

La CCI HDF peut, en outre, établir des conditions générales de vente catégorielles, dérogatoires aux présentes conditions générales de vente, en fonction du type de clientèle considérée, selon des critères qui resteront objectifs. Les opérateurs répondant à ces critères se verront alors appliquer ces conditions générales de vente catégorielles.

La CCI Hauts-de-France se réserve la possibilité de modifier ou de mettre à jour les présentes conditions générales à tout moment.

Les conditions générales en vigueur au jour de la commande sont consultables sur le portail hautsdefrance.cci.fr/formation.

INSCRIPTION AUX ACTIONS DE FORMATION

La signature par LE CLIENT du devis, du bon de commande ou du bulletin d'inscription à l'action de formation ou au plus tard à réception de la confirmation d'inscription par tout moyen écrit vaut acceptation des présentes conditions générales.

L'inscription à l'action de formation présente un caractère irrévocable à compter de la confirmation d'inscription par la CCI HDF, sauf respect des conditions d'annulation de la commande ou de demande de report telles que fixées à l'article 4 des présentes.

REGLEMENT

Le prix de la prestation de formation est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de trente jours à compter de la date d'émission de la facture correspondante.

ATTENTION : Les prestations de repas et d'hébergement sont exclues de la prestation de formation et seront facturées en sus sur présentation des justificatifs au CLIENT ; en cas d'accord DU CLIENT, les prestations sont prises directement en charge par LE CLIENT.

Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par l'acheteur de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit.

La CCI HDF se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

En cas de retard de paiement, l'acheteur devra une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros, de plein droit et sans notification préalable.

Le fournisseur pourra demander à l'acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Enfin, la CCI HDF se réserve également le droit d'annuler toute autre commande en cours.

DEROGATION EN CAS DE FINANCEMENT TOTAL OU PARTIEL PAR UN OPERATEUR DE COMPETENCES (OPCO)

Lorsque l'action de formation souscrite par LE CLIENT est totalement ou partiellement financée par un OPCO, il appartient au CLIENT de s'assurer de l'accord préalable et du paiement de l'OPCO désigné et de justifier de cet accord par tous moyens auprès de la CCI HDF. Les frais de restauration sont à la charge du stagiaire ou de son entreprise.

ANNULATION PAR LE CLIENT

En cas de renoncement du CLIENT à l'exécution de la formation dans un délai de quinze (15) jours avant le début de l'action de formation, le CLIENT s'engage au versement de vingt-cinq pour cent (25%) du prix de la prestation à titre de dédommagement. Dans un délai de huit (8) jours avant le début de l'action de formation, le CLIENT s'engage au versement de cinquante pour cent (50%) du prix de la prestation à titre de dédommagement. Dans un délai inférieur à 48 heures ouvrées avant le début de l'action de

formation le CLIENT s'engage au versement de cent pour cent (100%) du prix de la prestation à titre de dédommagement

En cas d'annulation de la participation à une action de formation financée par un OPCO, les sommes dues par le Client lui seront facturées directement. En cas de participation partielle à l'action de formation, la totalité de la prestation sera due par le Client. En cas de retrait ou de diminution de la part de financement de l'OPCO dus à la participation incomplète à l'action de formation, la totalité de la prestation sera facturée et due par le Client.

ANNULATION DE L'ACTION DE FORMATION PAR CCI HAUTS DE FRANCE

L'organisme de formation a la faculté d'annuler ou de reporter tout stage ne réunissant pas un nombre suffisant de participants et ce jusqu'à trois (3) jours calendaires avant son démarrage.

FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS CCI HAUTS-DE-FRANCE (suite)



Dans de telles circonstances, la CCI HDF préviendra le client par écrit, notamment par courrier électronique, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant le fournisseur et le client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de prestations de service pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents, de quelque nature que ce soit constituant le support de l'action de formation remis au client demeurent la propriété exclusive de la CCI HDF, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents.

Le client s'engage personnellement et pour ses préposés le cas échéant à ne faire aucun usage non personnel de ces documents susceptibles de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de la CCI HDF et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

A ce titre, il s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de représenter, de commercialiser ou de diffuser lesdits supports sans l'autorisation expresse et écrite de la CCI HDF.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

En qualité de responsable de traitement, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts de France (CCIR) (Siren 130 022 718 00014, 299 Boulevard de Leeds, CS 90028, 59 777 LILLE CEDEX) vous informe que les données recueillies par le présent formulaire permettront à la CCIR, en se fondant sur l'exécution du contrat vous unissant à la CCIR, de répondre à votre demande d'inscription aux actions de formation ainsi qu'à la gestion des contrats y afférents.

Les données collectées (hormis les données des participants) permettront par ailleurs à la CCIR, en se fondant sur la poursuite de sa mission d'intérêt public, à vous faire parvenir des informations et enquêtes à des fins non commerciales, à vous inviter à des événements et à transférer vos données à des partenaires institutionnels de la CCIR.

Vos données (hormis les données des participants) pourront également être utilisées par la CCIR pour vous faire parvenir des communications à des fins commerciales. Vous pourrez à tout moment vous opposer à ces communications.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous disposez de droits sur vos données : un droit d'accès, un droit de rectification, et sous certaines conditions, un droit à l'oubli, un droit à la limitation, un droit à la portabilité.

Le cas échéant, vous pouvez vous opposer à certains traitements de vos données. Vous avez la possibilité d'exercer vos droits en écrivant au Délégué à la Protection de Données à l'adresse : dpo@hautsdefrance.cci.fr. Si vous estimez, après avoir contacté le DPO, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Pour plus d'informations, quant à la collecte et aux traitements de vos données, nous vous invitons à lire notre politique de confidentialité accessible en ligne.

DELAI DE RETRACTATION

L'acheteur étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le code de la consommation.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

L'élection de domicile est faite par la CCI HDF au 299 Boulevard de Leeds à LILLE.

A défaut de règlement amiable que les parties rechercheront en priorité, tout différend au sujet de

l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par la CCI HDF, ou au paiement du prix, sera porté devant le tribunal de commerce de LILLE METROPOLE, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par la CCI HDF, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée.

RENONCIATION

Le fait pour la CCI HDF de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

DROIT APPLICABLE

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française

CCI Hauts-de-France

299 Boulevard de Leeds 59000 Lille

Siret Siège Social : 130 022 718

00014

N° d'activité : 32 59 092 83 59



CCI HAUTS-DE-FRANCE